



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage , Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> COMMUNICATION EQUIPMENT	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F2603-230002/A	<b>Date</b> 2023-09-01
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F2603-230002	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QF-134-29158	
<b>File No. - N° de dossier</b> 134qf.F2603-230002	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2023-09-22</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Evoda, Kokoutse	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 134qf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (343) 553-2282 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> 1355 Confederation Street, Unit 8 Sarnia, ON N7S 4T2	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du**

**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electronics, Simulators and Defence Systems Div. /Division  
des systèmes électroniques et des systèmes de simulation et  
de défense

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – Voir ci-inclus	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Exigences relatives à la Sécurité
- 1.2 Besoin
- 1.3 Option de prolongation du contrat
- 1.4 Compte rendu
- 1.5 Service Connexion Poste Canada

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Instructions, Clauses et Conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

### **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Instructions relatives à l'expédition - Livraison à destination
- 6.12 Assurance
- 6.13 Règlement des différends

### **Annexe A – BESOIN – Détail des articles**

### **Annexe B – Instruments de Paiement Électronique**

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est détaillée à l'annexe « A », Besoin, Détails des articles - jointe au présent document.

### **1.3 Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger les termes du contrat pour deux(2) périodes additionnelles d'un an afin d'acheter sur demande, des unités additionnelles jusqu'à la quantité spécifiée à la table 2 et 3 de l'annexe A.

Le Canada peut exercer cette option en tout temps en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. L'option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera attestée, à des fins administratives seulement, par une modification au contrat. Cette option est valable pour une période d'un (1) an à compter de la date d'attribution du contrat.

### **1.4 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.5 Service Connexion Postel**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion de la SCP offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2022-03-29) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence	Titre	Date
<b>B3000T</b>	Produits équivalents	2006-06-16

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
  - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes pour la clôture des soumissions au Module de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

[tpsgc.pareceptiondessomissions-apbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.pareceptiondessomissions-apbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion de la SCP, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion Postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion Postel.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur (*insérer le nom de la province ou du territoire*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion de la SCP a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique(deux(2) copies papier)

Section II : Soumission financière(deux(1) copies papier)

Section III : Attestations(une(1) copie papier)

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs versions de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion Postel et celui de la version papier, le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion Postel aura préséance sur le libellé des autres versions.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en version papier.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

Afin d'aider le Canada à atteindre les objectifs de la [Politique d'achats écologiques](#), les soumissionnaires devraient, dans la mesure du possible, préparer et présenter leur soumission comme suit :

1. Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design [LEED], Carbon Disclosure Project, etc.).
2. Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (comme l'[Association canadienne de normalisation](#) [Groupe CSA], [Underwriters Laboratories](#) [lien en anglais seulement] [UL Solutions]; [Forest Stewardship Council](#) [lien en anglais et en espagnol seulement] [FSC], ENERGYSTAR, etc.).
3. Sauf indication contraire, les soumissionnaires sont encouragés à présenter leurs soumissions par voie électronique. Si des versions papier sont requises, les soumissionnaires devraient :
  - a. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

- b. utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches, une reliure spirale ou une reliure à anneaux et qui ne contient aucune plastique à usage unique.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

La clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#)(2014-06-26) Évaluation du prix-soumission est incorporée par renvoi et fait partie des critères d'évaluation financière. Cette clause est modifiée comme suit :

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables exclues, Rendu Droits Acquittés (RDA) **destination**(Canadian Coast Guard, 8-1355 Confederation St., Sarnia, ON N7S 4T2) droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

## 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

---

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

Le fournisseur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin, Détails des articles.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2022-12-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables sur l'annexe A, Table 1 doivent être reçus au plus tard le 31 Décembre, 2023.

#### 6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger les termes du contrat pour deux(2) périodes additionnelles d'un an afin d'acheter sur demande, des unités additionnelles jusqu'à la quantité spécifiée à la table 2 et 3 de l'annexe A.

Le Canada peut exercer cette option en tout temps en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. L'option ne peut être exercée que par l'autorité

contractante et sera attestée, à des fins administratives seulement, par une modification au contrat. Cette option est valable pour une période d'un (1) an à compter de la date d'attribution du contrat.

### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison ci-dessous

Canadian Coast Guard  
ATTN:  
8-1355 Confederation St.  
Sarnia, ON  
N7S 4T2

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Kokoutse Evoda  
Titre : Spécialiste en Approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Direction de l'approvisionnement en Électronique, Munitions et Systèmes Tactiques  
Adresse : 11 rue Laurier, PDP Phase III, Gatineau, QC K1A 0S5

Téléphone : 343-553-2282

Courriel : [Kokoutse.evoda@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Kokoutse.evoda@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

---

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme détaillé à l'annexe A, table 1, 2 et 3, en dollars canadiens. Rendu Droits Acquittés (RDA) selon les Incoterms 2000, droits de douane inclus, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

#### 6.6.2 Paiements multiples

Le Canada paiera le fournisseur lorsque le travail sera complété et la livraison des items selon la base de paiement du contrat si :

- a. Une facture précise et complète incluant tous les documents au contrat est soumise en accord avec les instructions de facturation applicables au contrat.
- b. tous les documents ont été vérifiés au Canada;

#### 6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause [C2000C](#)(2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### 6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément aux renseignements exigés à la section 10 de [2010A](#)(2022-12-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne)

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) La facture originale et une (1) copie doivent être soumises à l'adresse courriel suivante pour certification et paiement:

Att :  
Adresse courriel :

- b) Une (1) copie électronique doit être envoyée au Chargé de Projet, voir la section 6.5 Autorités sous l'Article 6.5.2 Chargé de Projet.
- c) Une copie électronique doit être envoyée à l'autorité contractante, voir Section 6.5 Autorités sous l'Article 6.5.1 autorité contractante.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur (\_\_\_\_\_), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2022-12-01) Biens (complexité moyenne)
- c) Annexe « A », BESOIN – Détail des articles
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du( [à insérer lors de l'attribution du contrat](#))

### 6.11 Instructions relatives à l'expédition - Livraison à destination

Les Biens doivent être expédiés à la destination indiquée dans le Contrat et livrés à :

Incoterms 2000 pour les expéditions d'un entrepreneur commercial.  
Destination Rendu Droits Acquittés (RDA) :

1355 Confederation Street, Unit 8  
Sarnia, ON N7S 4T2

Attn: \_\_\_\_\_

### 6.11.1 Marchandises excédentaires

La quantité de biens à livrer par l'entrepreneur est spécifiée dans le contrat. L'entrepreneur demeure responsable de toute expédition dépassant cette quantité, que la quantité excédentaire soit expédiée volontairement ou à la suite d'une erreur de l'entrepreneur. Le Canada n'effectuera aucun paiement à l'entrepreneur pour les biens expédiés en excédent de la quantité spécifiée. Le Canada ne retournera pas lesdits biens à l'entrepreneur à moins qu'il n'accepte de payer tous les frais liés au retour, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'administration, d'expédition et de manutention. Le Canada aura le droit de déduire ces coûts de toute facture soumise par l'entrepreneur.

### 6.12 Assurance

Le fournisseur est responsable pour décider si la couverture d'assurance est suffisante pour remplir ces obligations au contrat et pour assurer la conformité avec toute loi applicable. Toute assurance acquise ou maintenu par le fournisseur est à ces propre frais, avantage et protection. Il ne soustrait pas le fournisseur de ces obligations de réduire sa responsabilité envers le contrat.

### 6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

## ANNEXE "A" BESOIN – Détail des articles

Tous les prix inclus ici doivent être fournis en dollars canadiens

### Besoin initial - Year 1 - Table 1

Line Item	Description des articles	Quantité	Prix unitaire(CAD)	Prix Total
001	SIMRAD GPS NSS9 EV03S COMBO MULTIFUNCTION DISPLAY Numéro de piece: 000-15402-001	7		
002	SIMRAD RADAR RADOME HALO20+ 10M CABLE Numéro de piece: 000-14536-001	7		
003	SIMRAD ANT GPS GS25 WITH RATE COMPAS 10HZ NMEA 2000 Numéro de piece: 000-11043-001	7		
004	SIMRAD DISPLAY IS42 MULTIFUNCTION DISPLAY N2K Numéro de piece: 000-13285-001	7		
005	SIMRAD SonarHub Sounder Module Numéro de piece: 000-11142-001	7		
006	SIMRAD N2K LOW CONNECTOR MULTI 4-WAY Numéro de piece: 000-12612-001	7		
007	SIMRAD N2K STARTER KIT NMEA 2000 Numéro de piece: 000-0124-69	7		
008	SIMRAD N2K Extension Cable 2' Numéro de piece: 000-0119-88	21		
009	SIMRAD N2K Extension Cable 6' Numéro de piece: 000-0127-53	21		
010	SIMRAD N2K T-Connector Numéro de piece: 000-0119-79	42		
011	SIMRAD N2K LOW N2KEXT-15RD EXTENSION 15FT (4.5M) Numéro de piece: 000-0119-86	21		
012	SIMRAD CABLE LOW ETHERNET EXT 6FT (1.8M) Numéro de piece: 000-0127-51	28		
013	SIMRAD CABLE LOW ETHERNET EXT 15FT (4.5M) Numéro de piece: 000-0127-29	28		
014	SIMRAD P319 Transducer Numéro de piece: 000-13915-001	7		
015	SIMRAD 9 to 7 pin adapter cable (for transducer to SonarHub) Numéro de piece: 000-13977-001	7		
016	Standard Horizon GX6000 VHF Tranceiver Numéro de piece: STA-GX6000	7		
017	Standard Horizon Flush Mounting Kit (for GX6000) Numéro de piece: MMB-84	7		



**OPTION D'EXTENSION**

**Year 2 - Table 2**

Line Item	Item Description	Quantity	Unit Price(CAD)	Total Price
001	SIMRAD GPS NSS9 EV03S COMBO MULTIFUNCTION DISPLAY Numéro de piece: 000-15402-001	7		
002	SIMRAD RADAR RADOME HALO20+ 10M CABLE Numéro de piece: 000-14536-001	7		
003	SIMRAD ANT GPS GS25 WITH RATE COMPAS 10HZ NMEA 2000 Numéro de piece: 000-11043-001	7		
004	SIMRAD DISPLAY IS42 MULTIFUNCTION DISPLAY N2K Numéro de piece: 000-13285-001	7		
005	SIMRAD SonarHub Sounder Module Numéro de piece: 000-11142-001	7		
006	SIMRAD N2K LOW CONNECTOR MULTI 4-WAY Numéro de piece: 000-12612-001	7		
007	SIMRAD N2K STARTER KIT NMEA 2000 Numéro de piece: 000-0124-69	7		
008	SIMRAD N2K Extension Cable 2' Numéro de piece: 000-0119-88	21		
009	SIMRAD N2K Extension Cable 6' Numéro de piece: 000-0127-53	21		
010	SIMRAD N2K T-Connector Numéro de piece: 000-0119-79	42		
011	SIMRAD N2K LOW N2KEXT-15RD EXTENSION 15FT (4.5M) Numéro de piece: 000-0119-86	21		
012	SIMRAD CABLE LOW ETHERNET EXT 6FT (1.8M) Numéro de piece: 000-0127-51	28		
013	SIMRAD CABLE LOW ETHERNET EXT 15FT (4.5M) Numéro de piece: 000-0127-29	28		
014	SIMRAD P319 Transducer Numéro de piece: 000-13915-001	7		
015	SIMRAD 9 to 7 pin adapter cable (for transducer to SonarHub) Numéro de piece: 000-13977-001	7		
016	Standard Horizon GX6000 VHF Tranceiver Numéro de piece: STA-GX6000	7		
017	Standard Horizon Flush Mounting Kit (for GX6000) Numéro de piece: MMB-84	7		
018	Standard Horizon- 10W Amplified Speaker with on/off volume control Numéro de piece: MLS-310B	7		



**OPTION D'EXTENSION**

**Year 3 - Table 3**

Line Item	Item Description	Quantity	Unit Price(CAD)	Total Price
001	SIMRAD GPS NSS9 EV03S COMBO MULTIFUNCTION DISPLAY Numéro de piece: 000-15402-001	7		
002	SIMRAD RADAR RADOME HALO20+ 10M CABLE Numéro de piece: 000-14536-001	7		
003	SIMRAD ANT GPS GS25 WITH RATE COMPAS 10HZ NMEA 2000 Numéro de piece: 000-11043-001	7		
004	SIMRAD DISPLAY IS42 MULTIFUNCTION DISPLAY N2K Numéro de piece: 000-13285-001	7		
005	SIMRAD SonarHub Sounder Module Numéro de piece: 000-11142-001	7		
006	SIMRAD N2K LOW CONNECTOR MULTI 4-WAY Numéro de piece: 000-12612-001	7		
007	SIMRAD N2K STARTER KIT NMEA 2000 Numéro de piece: 000-0124-69	7		
008	SIMRAD N2K Extension Cable 2' Numéro de piece: 000-0119-88	21		
009	SIMRAD N2K Extension Cable 6' Numéro de piece: 000-0127-53	21		
010	SIMRAD N2K T-Connector Numéro de piece: 000-0119-79	42		
011	SIMRAD N2K LOW N2KEXT-15RD EXTENSION 15FT (4.5M) Numéro de piece: 000-0119-86	21		
012	SIMRAD CABLE LOW ETHERNET EXT 6FT (1.8M) Numéro de piece: 000-0127-51	28		
013	SIMRAD CABLE LOW ETHERNET EXT 15FT (4.5M) Numéro de piece: 000-0127-29	28		
014	SIMRAD P319 Transducer Numéro de piece: 000-13915-001	7		
015	SIMRAD 9 to 7 pin adapter cable (for transducer to SonarHub) Numéro de piece: 000-13977-001	7		
016	Standard Horizon GX6000 VHF Tranceiver Numéro de piece: STA-GX6000	7		
017	Standard Horizon Flush Mounting Kit (for GX6000) Numéro de piece: MMB-84	7		

018	Standard Horizon- 10W Amplified Speaker with on/off volume control Numéro de piece: MLS-310B	7		
019	Standard Horizon SSM-70H Remote Command MIC Numéro de piece: STA-SSM70H	7		
020	Standard Horizon MEK4 MIC Extension Kit Numéro de piece: MEK-4	7		
021	Navionics+ Card SD/MSD Canada Numéro de piece: NVN-MSDNAV-PLUS	7		
022	MORAD VHF-156HD Morad 6db VHF Antenna Numéro de piece: 9120	7		
023	M91G 4" RATCHET MOUNT ADAPTOR GOLD Numéro de piece: 9072	7		
024	SHAKESPEARE S/S RACHET MOUNT (HD) Numéro de piece: 4187-HD	7		
025	Whelen Siren Numéro de piece: SA315P	7		
026	Whelen Siren universal adapter bracket Numéro de piece: SAK1	7		
027	Zodiac Transducer Bracket - 14 Degree (Inland Marine) Numéro de piece: MP-66248-1P	7		
028	EM-TRAK B953 SOTDMA Class B+ AIS Numéro de piece: B953	7		
029	Blue Sea ST12 Fuse Block Numéro de piece: 5026	7		
030	Blue Sea Cable Gland Numéro de piece: 1003	7		
		Sous-total		
		Rabais		
		Sous-total		
		Taxes(13%)		
		Total		

N° de l'invitation - Sollicitation No.

F2603-230002/A

N° de réf. du client - Client Réf. No.

F2603-230002/A

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier  
134qf. F2603-230002

Id de l'acheteur - Buyer ID

134qf

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE «B» de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)